



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2020-232

PUBLIÉ LE 2 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie

76-2020-12-01-003 - Arrêté modificatif n°11 portant composition du conseil territorial de santé du Havre (7 pages)

Page 3

Agence régionale de santé de Normandie

76-2020-12-01-003

Arrêté modificatif n°11 portant composition du conseil
territorial de santé du Havre

**ARRETE MODIFICATIF N°11 PORTANT COMPOSITION
DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAVRE**

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ARS DE NORMANDIE,

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L 1434-16, L.1434-17, D.1434-21 à D.1434-40 ;
- VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article 158 ;
- VU** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU** le décret N° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;
- VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;
- VU** l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;
- VU** l'arrêté du 27 octobre 2016 relatif à la délimitation des territoires de Démocratie sanitaire de la région Normandie ;
- VU** l'arrêté du 29 décembre 2016 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°1 du 12 janvier 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°2 du 26 janvier 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°3 du 16 février 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°4 du 23 février 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 février 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°6 du 10 mars 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°7 du 31 mars 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;

- VU** l'arrêté modificatif n°8 du 23 juin 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** l'arrêté modificatif n°9 du 24 octobre 2017 portant composition du Conseil territorial de santé du Havre ;
- VU** le courriel de l'Assemblée des communautés de France, en date du 14 novembre 2017 ;
- VU** le courriel de Monsieur Yanic TESSERAU, en date du 10 janvier 2018 ;
- VU** le courriel de la Préfecture de Seine-Maritime, en date du 8 février 2018 ;
- VU** le courriel de la FHP Normandie, en date du 4 juillet 2018 ;
- VU** le courriel de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Havre, en date du 27 juillet 2018 ;
- VU** le courriel de Madame Agnès FOLIOT, Sous-Préfecture du Havre, en date du 9 octobre 2018 ;
- VU** le courrier de l'UDAF de Seine-Maritime, en date du 28 septembre 2018 ;
- VU** le courrier de la FHF Normandie, en date du 5 avril 2019 ;
- VU** le courrier du CROM Normandie, en date du 25 juin 2019 ;
- VU** le courriel de La Ligue Havraise, en date du 30 novembre 2020 ;
- VU** le courriel de la FHP Normandie, en date du 30 novembre 2020 ;
- VU** le courriel de la FHF Normandie, en date du 30 novembre 2020 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La liste des membres titulaires et suppléants du Conseil territorial de santé du Havre est modifiée comme suit :

Au collège 1, composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

- Monsieur Richard LEFEVRE (FHF) est nommé titulaire en remplacement de Madame Zaynab RIET (FHF)
- Monsieur Martin TRELCAT (FHF) est nommé suppléant de Monsieur Richard LEFEVRE (FHF)
- Monsieur Jérôme RIFFLET (FHF) est nommé titulaire en remplacement de Madame Tina PEREZ (FHF)

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux

- Madame Sylvie SCHRUB (FHF) est nommée titulaire en remplacement de Monsieur Bruno ANQUETIL (FHF)

10) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

- Monsieur le Dr Hervé GUIGNERY-DEBRIS (CROM Normandie) est nommé suppléant de Madame Agnès DIDIER (CROM Normandie)

Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

- Monsieur Thomas FONTAINE (Association Oppelia) est nommé suppléant de Madame Cécile BOEUF (Association Oppelia).

Au collège 2, composé de représentants des usagers et associations du système de santé

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

- en attente de désignation d'un suppléant en remplacement de Mme Corinne COLLINOT (Papillons Blancs)

- Mme Virginie LECLERC (Ligue Havraise) est nommée titulaire en remplacement de Mme Christine LALLART (UNAPEI)

Au collège 3, composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

- Mme Florence THIBAudeau-RAINOT (CD 76) est nommée titulaire

Au collège 5, composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

- Madame Vanina NICOLI (Sous-Préfète du Havre) est nommée titulaire en remplacement de Madame Marie AUBERT (ex Sous-Préfète du Havre)

ARTICLE 2 : La version consolidée de la composition du Conseil territorial de santé du Havre est annexée au présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication aux recueils des Actes Administratifs de la région Normandie et du département de Seine Maritime.

ARTICLE 4: La Directrice générale adjointe de l'Agence Régionale de Santé de Normandie, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 01/12/2020

Le Directeur général,

Thomas DEROUCHE

**ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DU
CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE DU HAVRE**

Sont membres du conseil territorial de santé du Havre :

Le 1^{er} collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

1) Au plus six représentants des établissements de santé

a) Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
M. Richard LEFEVRE (FHF)	M. Martin TRELCAT (FHF)
M. Fabrice DESCOURTIEUX (FEHAP)	M. Jérôme RIFFLET (FHF)
Mme Agnès COURCIERAS (FHP)	Mme Camille DUQUENNOY (FHP)

b) Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
M. Alain FUSEAU (FHF)	M. Adel SELIM (FHF)
M. Philippe MABILAIS (FHF)	M. Jacques ALBISETTI (FHF)
M. Fabrice MICELI (FHP)	En attente de désignation

2) Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Mme Fabienne GUSTAVE (SYNERPA)	Mme Véronique SARHAN (SYNERPA)
M. Michel CAPPE (Ligue Havraise)	M. Tonino LACOMBLE (PEP CMPP)
M. Jean-Pierre SIMON (ALPEAIH)	Mme Clothilde HARITCHABALET (FHF)
Mme Sylvie SCHRUB (FHF)	M. Bruno BAVARD (FHF)
Mme Catherine BAZIN-HURTEBIZE (FEGAPEI-SYNEAS)	M. Alain LECACHELEUX (URIOPSS)

3) Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Mme Cécile BOEUF (Association Oppelia)	M. Thomas FONTAINE (Association Oppelia)
Mme Véronique MENAGER (ANECAMSP)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

4) Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

a) Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
M. Laurent VERZAUX	M. Marc MIGRAINE
Mme Véronique MAILLARD	En attente de désignation
M. Jean-Luc SALADIN	En attente de désignation

b) Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
M. François CASADEI (URPS Infirmiers)	M. Bertrand CLODIUS (URPS Infirmiers)
M. Christophe DELPLANQUE (URPS Pharmaciens)	M. François Xavier DUMONTET (URPS Pharmaciens)
Mme Clémence REBEUF (URPS Orthophonistes)	En attente de désignation

5) Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation

6) Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :

- des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
- des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
- des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
M. Mathieu BLONDET (Maison de santé Flaubert)	M. Xavier LAGARDE (FORTSPRO - Maison de santé Flaubert)
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

7) Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à domicile

Titulaire	Suppléant
Mme Nathalie LARCHER (FNEHAD)	Mme Blandine DAUSSY (FNEHAD)

8) Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Mme Agnès DIDIER (CROM HN)	M. Hervé GUIGNERY-DEBRIS (CROM HN)

ARTICLE 3 : Le 2^{ème} collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10.

1) Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
M. Yves TRAVERSE (Papillons blancs)	En attente de désignation
Mme Virginie LECLERC (Ligue Havraise)	En attente de désignation
Mme Michèle BENARD (Ligue contre le cancer)	En attente de désignation
Mme Brigitte FOUSSE (UNAFAM)	M. Michel PRIGENT (UNAFAM)
Mme Françoise DELAHAYE (UFC Que Choisir)	En attente de désignation
M. Jacques LOUISET (Un médecin pour chacun)	Mme Marie-Thérèse BESSON (Un médecin pour chacun)

1) Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants
M. Xavier LEMARCIS (CDCA – PA)	En attente de désignation
M. Jean-Pierre BILLON (CDCA – PA)	En attente de désignation
M. Jean-Claude DEHEDIN (CDCA – PH)	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

ARTICLE 4 : Le 3^{ème} collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend au moins 4 membres et au plus 7.

1) Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant
Mme Malika CHERRIERE	M. Didier PERALTA

2) Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants
Mme Florence THIBAudeau-RAINOT (CD 76)	Mme Perrine FORZY (CD 27)

3) Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Mme Véronique BAILLY (CD 76)	Mme Véronique PEYRONNET (CD 27)

4) Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

5) Au plus deux représentants des communes désignés par l'Association des Maires de France

Titulaires	Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation

ARTICLE 5 : Le 4^{ème} collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3.

1) Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Mme Vanina NICOLI (Sous-Préfète du Havre)	Mme Agnès FOLIOT (Sous-Préfecture du Havre)

9) Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaires	Suppléants
M. Florian DERLY (CPAM)	Mme Marie-Pascale LEROY (CPAM)
M. Thierry LANTRAIN (ARCMISA)	M. Yann GUILLOU (CAF)

ARTICLE 6 : Le 5^{ème} collège est composé de deux personnalités qualifiées

Titulaires
M. Gilles DESBROUSSES (Mutualité)
M. Claude VIELPEAU (Association du Grand Lieu)